



## Chèque pour futur reparation et changement d avis

Par **valye**, le **18/09/2015** à **18:07**

Bonjour,

J ai fait un chèque de la moitié du montant total pour des futurs travaux de réparation de mon rideau electrique et finalement j ai décidé de faire appel a une autre entreprise etant en mésentente avec la premiere . Puis je recuperer mon chèque meme si j ai signé et fait le chèque de la moitié du montant ? merci

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **18:52**

Nous connaissons bien votre problème de volet roulant, que vous avez exprimé au cours de plusieurs questions identiques.

Si l'entreprise visée accepte de vous restituer les fonds, aucun problème.

Dans le cas contraire la procédure diffère selon le montant du devis comparé à 500 euros.

Vous lui en parlez, et selon sa réaction vous récupérez les sous, ou le mettez en demeure de procéder à la réparation sous huitaine.

Par **valye**, le **18/09/2015** à **18:59**

Merci et désolé d avoir posé plusieurs question sur un meme theme mais il es vrai que j ai plusieurs soucis avec la meme entreprise dans les domaines differents !!! chèques, travaux, devis etc....